

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 368

Règlement pour décréter un emprunt de 500 000 \$ et une dépense de 800 000 \$ pour les travaux d'aménagement du secteur jeux d'eau du pôle sportif.

OBJET : Le présent règlement vise à décréter un emprunt de 500 000 \$ et une dépense de 800 000 \$ pour les travaux d'aménagement d'un secteur de jeux d'eau au pôle sportif, incluant les travaux effectués par la Ville, soit l'aqueduc, l'égout pluvial, le sentier central et l'éclairage ainsi que les travaux effectués par l'entrepreneur général, soit l'aménagement, l'équipement de jeux et le mobilier, la plantation et l'ingénierie.

ARTICLE 1 :

Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aménagement d'un secteur de jeux d'eau au pôle sportif dont le montant total est estimé à 800 000 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation des coûts préparée par monsieur François Gay, chargé de projets, et approuvée par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 22 janvier 2021, lequel document fait partie intégrante des présentes comme annexe « I ».

ARTICLE 2 :

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 800 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 500 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 300 000\$ du surplus.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :


Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 368
ANNEXE « I »

 Estimation des coûts Travaux d'aménagement du secteur jeux d'eau du pôle sportif			
Mont-Laurier		2020-01-22	
	prix unitaire	quantité	montant
Travaux effectués par la ville			
Aqueduc (déplacement d'une conduite et entrée de service)			
Aqueduc PVC DR-18 150 mm ø proposé - m. ll.	150,00 \$	110	16 500,00 \$
Entrée de service 20 mm ø proposée (boîte et robinets) - unité	600,00 \$	1	600,00 \$
Entrée de service 40 mm ø proposée (boîte et robinets) - unité	1 200,00 \$	1	1 200,00 \$
Borne-fontaine complète (ind. té, vanne, butée) proposée - unité	3 500,00 \$	1	3 500,00 \$
Vanne 150 mm ø et boîte de vanne ajustable proposée - unité	2 500,00 \$	2	5 000,00 \$
Raccordement au réseau existant - unité	1 500,00 \$	2	3 000,00 \$
Butées de béton 1,5 mètre cube - unité	450,00 \$	6	2 700,00 \$
Essai et nettoyage - unité	2 000,00 \$	1	2 000,00 \$
Démantèlement de borne fontaine existant - unité	800,00 \$	1	800,00 \$
Terrassement final et engazonnement - m ²	11,00 \$	300	3 300,00 \$
Sous-total aqueduc:			38 600,00 \$
Egout pluvial (entrée de service)			
Pulsard circulaire 900mm (type P-4 de L'ÉCUYER ou équivalent) - unité	3 000,00 \$	3	9 000,00 \$
Entrée de service DR-28 150 mm ø proposée - unité	2 500,00 \$	1	2 500,00 \$
Terrassement final et engazonnement - m ²	11,00 \$	100	1 100,00 \$
Sous-total égout pluvial:			12 600,00 \$
Sentier central pôle sportif (75m linéaire)			
Déblai de deuxième classe - m ³	9,00 \$	440	3 960,00 \$
Drain de fondation 150 mm de diamètre - m. ll.	12,00 \$	220	2 640,00 \$
Isolant styromousse 50mm - m ²	25,00 \$	440	11 000,00 \$
Sous-fondation - emprunt granulaire MG-112 (600 mm ép.) - tonne	15,00 \$	528	7 920,00 \$
Fondation supérieure - pierre concassée MG-20 (200 mm ép.) - tonne	20,00 \$	194	3 880,00 \$
Préparation finale avant pavage - m ²	5,00 \$	300	1 500,00 \$
Pavage de béton bitumineux: couche de base - ESG-10 (50 mm ép.) - tonne	280,00 \$	36	10 080,00 \$
Terrassement final et engazonnement - m ²	11,00 \$	300	3 300,00 \$
Sous-total sentier:			44 280,00 \$
Eclairage			
Achat luminaires	4 000,00 \$	3	12 000,00 \$
Installation	1 000,00 \$	1	1 000,00 \$
Sous-total éclairage:			13 000,00 \$
Sous-total travaux effectués par la ville:			108 480,00 \$
Surveillance des travaux (3%):			3 254,40 \$
Contingences de design (10%):			11 173,44 \$
Contingences de construction (15%):			18 436,18 \$
Total travaux effectués par la ville:			141 344,02 \$
Travaux d'aménagement par entrepreneur général			
Préparation du site			
Frais généraux et organisation de chantier	50 000,00 \$	1	50 000,00 \$
Préparation de site et démolition.	26 000,00 \$	1	26 000,00 \$
Sous-total site:			76 000,00 \$
Aménagement			
Surface de béton bitumineux	110,00 \$	200	22 000,00 \$
Surface de sable	65,00 \$	170	11 050,00 \$
Bordure de béton	130,00 \$	100	13 000,00 \$
Surface de pavé de béton préfabriqué	300,00 \$	90	27 000,00 \$
Surface de béton coulé pour jeu d'eau	275,00 \$	260	71 500,00 \$
Surface de béton coulé pour ancrage du mobilier	250,00 \$	30	7 500,00 \$
Base de béton coulé pour cabinet de jeu d'eau	2 750,00 \$	1	2 750,00 \$
Muret banc de pierres naturelles	400,00 \$	20	8 000,00 \$
Pierres naturelles en isolé	350,00 \$	10	3 500,00 \$
Sous-total aménagement:			166 300,00 \$
Équipement de jeux et mobilier			
Équipements de jeu d'eau	160 000,00 \$	1	160 000,00 \$
Balanoire nid de coucou	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
Chaises longues	2 000,00 \$	4	8 000,00 \$
Bancs	3 000,00 \$	2	6 000,00 \$
Tables	5 000,00 \$	3	15 000,00 \$
Panier à rebuts et recyclage	3 000,00 \$	2	6 000,00 \$
Voile d'ombrage	5 000,00 \$	2	10 000,00 \$
Poteau, incluant base de béton coulé	5 000,00 \$	4	20 000,00 \$
Fontaine à boire	8 000,00 \$	1	8 000,00 \$
Sous-total équipement-mobilier:			243 000,00 \$
Plantation			
Arbres feuillus	800,00 \$	10	8 000,00 \$
Arbres conifères	1 000,00 \$	8	8 000,00 \$
Arbustes feuillus	75,00 \$	20	1 500,00 \$
Vivaces et graminées	125,00 \$	30	3 750,00 \$
Gazonnement en plaques	18,00 \$	1500	27 000,00 \$
Sous-total plantation:			48 250,00 \$
Ingénierie			
Massifs pour lampadaires	1 500,00 \$	3	4 500,00 \$
Conduits	100,00 \$	100	10 000,00 \$
Raccordement électrique du jeu d'eau	1 000,00 \$	1	1 000,00 \$
Raccordements aqueduc et pluvial	5 000,00 \$	1	5 000,00 \$
Tranchée drainante	80,00 \$	70	5 600,00 \$
Sous-total ingénierie:			26 100,00 \$
Sous-total travaux effectués par entrepreneur			599 650,00 \$
Contingences de construction (+/-10%):			52 001,46 \$
Total travaux effectués par entrepreneur			611 651,46 \$
Sous-total du projet:			752 995,48 \$
Frais financiers:			9 000,00 \$
Taxes nettes:			38 004,52 \$
Total:			800 000,00 \$

Le 22 janvier 2021

François Gay, chargé de projets
Service des travaux publics et de l'ingénierie

Steve Pressé, ingénieur et directeur du
Service des travaux publics et de l'ingénierie